

PAR COURRIEL

Le 2 mars 2026

N/Réf. : 30432

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès, réceptionnée en date du 30 janvier 2026, et visant à obtenir :

1. *Une copie des ordres du jour des rencontres du comité de direction du Ministère pour la période du 14 octobre 2025 au 12 janvier 2026;*
2. *Pour les points indiqués ci-dessous, une copie des documents déposés ou présentés lors des rencontres suivantes du comité de direction du Ministère:*
 - 2.1 *Le point 8 du 6 mai 2025;*
 - 2.2 *Les points 6 et 7 du 20 mai 2025;*
 - 2.3 *Le point 8 du 3 juin 2025;*
 - 2.4 *Le point 5 du 14 octobre 2025.*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 29, alinéa 2, 34 et 39 de la Loi sur l'accès (en annexe), certains documents sont protégés. En effet, en raison de leur nature sensible, leur divulgation risquerait d'affaiblir la sécurité interne et la cyberdéfense alors que d'autres documents ont été produits pour le cabinet ministériel ou contiennent des analyses qui n'ont pas fait l'objet d'une décision.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Tabita Nicolaica

**Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2025 : CD021						
Date de la rencontre			mardi, 14 octobre 2025			
Heure de la rencontre			13 h 35 à 14 h 45			
Lieu de la rencontre			Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306			
N ^o	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser ¹
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2025	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Registre de décisions du CD	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	10 min	Avancement des travaux sur le plan d'immigration 2026 et les orientations pluriannuelles de l'immigration 2026-2029 Invitée : Fritz-Herbert Remarais et Catherine Ouellet	Information	PIAE	☐
5.	14 h 35	-	Dépôt de la présentation de la fonction de vérification de la direction de la prévention des enquêtes	Dépôt	SPT	☐
6.	14 h 40	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	☐
7.	14 h 45	5 min	Varia			

¹ La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2025 : CD022						
Date de la rencontre			mardi, 28 octobre 2025			
Heure de la rencontre			13 h 35 à 15 h 05			
Lieu de la rencontre			Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306			
N ^o	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser ¹
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 14 octobre 2025	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Registre de décisions du CD	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	15 min	Révision des normes PASI Invité : Martin Croteau	Décision	INT	☐
5.	14 h 30	15 min	Présentation des résultats de la dernière campagne d'hameçonnage Invitée : Sylvain Huet	Information	SPT	☐
6.	14 h 45	10 min	Prise en charge de la santé et la sécurité du personnel régionalisé et travaillant dans les bureaux de Services Québec ainsi que du personnel enseignant	Information	DGRH	☐
7.	14 h 55	-	Dépôt de la procédure pour administrer les ententes au MIFI	Dépôt	DGA	☐
8.	14 h 55	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	☐
9.	15 h 00	5 min	Varia			

¹ La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2025 : CD024

Date de la rencontre	mardi, 11 novembre 2025
Heure de la rencontre	13 h 35 à 15 h 05
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N ^o	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser ¹
			Lecture et adoption de l'ordre du jour			
1.	13 h 35	5 min	Adoption du compte rendu de la séance du 28 octobre2025	Approbation	SM	S.O.
			Registres de suivis :			
			a) Conseil de direction avec le ministre	Approbation		
2.	13 h 40	5 min	b) Statutaire avec le directeur de Cabinet	Approbation	SG	S.O.
			c) Comité de direction	Approbation		
			d) Dossiers MCE	Dépôt		
			e) Registre de décisions du CD	Dépôt		
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	10 min	Processus d'approbation des rapports d'évaluation de programme	Décision	SPT	☐
			Invité : Reney Cromp et Kevin Dufault			
5.	14 h 25	20 min	Future offre de service en gestion du changement	Information	DGRH	☐
			Invité : Patrick Caya et Éliana Steben-Chabot			
6.	14 h 45	10 min	Méthode améliorée de diffusion des offres de formation qui s'adressent à un large public	Information	DGRH	☐
			Invité : Patrick Caya			
7.	14 h 55	-	Dépôt du suivi de la performance stratégique au 30 septembre 2025	Dépôt	SG	☐
8.	14 h 55	-	Dépôt du calendrier des actions ministérielles	Dépôt	PIAE	☐
9.	14 h 55	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	☐
10.	15 h 00	5 min	Varia			

¹ La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.



ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2025 : CD025	
Date de la rencontre	mardi, 25 novembre 2025
Heure de la rencontre	13 h 35 à 15 h 15
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N ^o	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser ¹
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 11 novembre 2025	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Registre de décisions du CD	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	15 min	Programme-cadre adapté de français, langue commune (clientèle peu scolarisée et peu alphabétisée) Invités : Olivier Roy, Roseline Fréchette et Alain Massé	Information	FQ	☐
5.	14 h 30	15 min	Exemplarité de l'État : Fin des dispositions de temporisation et mise à jour de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français Invités : Amélie Bélair et Jean-Nicolas Therrien	Information	SG	☐

¹ La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

6.	14 h 45	10 min	Bilan de la campagne Entraide Invités : Dario Sosa et Olivier Roy	Information		☐
7.	14 h 55	10 min	Mesures d'urgence – État de situation Invitée : Geneviève Boucher	Information	DGAPS	☐
8.	15 h 05	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	☐
9.	15 h 10	5 min	Varia			

ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2025 : CD027	
Date de la rencontre	mardi, 9 décembre 2025
Heure de la rencontre	13 h 35 à 15 h 00
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N ^o	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser ¹
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 25 novembre 2025	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Registre de décisions du CD	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	10 min	Plan stratégique 2026-2027 Invitées : Loredana Galan et Sandrine Grenier	Décision	DGAPS	☐
5.	14 h 25	5 min	Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de travaux d'évaluation – État d'avancement au 30 septembre 2025 Invité : Kevin Dufault	Décision	DGPMI	☐
6.	14 h 30	10 min	Modification de la politique de télétravail	Information	DGRH et DGAPS	☐

¹ La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

7.	14 h 40	10 min	Projet de loi sur le renforcement de la laïcité au Québec Invités : Olivier Roy et Ghislain Beaudin	Information	FQ	☐
8.	14 h 50	-	Directive ministérielle en matière de gestion des droits d’auteur	Dépôt	GNI	☐
9.	14 h 50	-	Tableau mensuel de suivi des activités de positionnement de l’image publique du MIFI	Dépôt	DC	☐
10.	14 h 50	-	Optimisation des processus internes de reddition de comptes	Dépôt	DGAPS	☐
11.	14 h 50	-	Calendrier des actions ministérielles	Dépôt	GNI	☐
12.	14 h 50	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l’infolettre	Décision	Tous	☐
13.	14 h 55	5 min	Varia			



Direction de la prévention et des enquêtes

Présentation de la
fonction de
vérification

Comité de soutien aux
orientations (CSO)

29 septembre 2025

*Immigration,
Francisation
et Intégration*

Québec 

Objectif

Présenter la fonction de vérification de la Direction de la prévention et des enquêtes (DPE), les pouvoirs et responsabilités des vérificateurs, de même que le processus de vérification

Une activité d'importance pour le MIFI

L'équipe de la vérification agit en matière de prévention et de détection en effectuant les vérifications requises afin d'assurer l'application de la *Loi sur l'immigration au Québec* et ses règlements en vertu des pouvoirs conférés aux vérificateurs.

Cadre légal et réglementaire en vigueur

Les activités de vérification sont réalisées en conformité avec le cadre légal et réglementaire du Ministère soit :

- Loi sur l'immigration au Québec;
- Règlement sur l'immigration au Québec;
- Règlement sur les consultants en immigration.

Champ d'application

Les travaux de vérification portent sur l'ensemble des dispositions de la LIQ et de ses règlements et peuvent notamment cibler :

- Les employeurs;
- Les ressortissants étrangers issus des programmes d'immigration permanente ou temporaire au Québec;
- Les consultants en immigration reconnus.

Pouvoirs des vérificateurs

- **Article 85 - Loi sur l'immigration au Québec (LIQ)**

Le vérificateur peut, dans l'exercice de ses fonctions, pénétrer à toute heure raisonnable dans tout établissement d'une personne morale, d'un employeur ou d'un consultant en immigration et examiner, tirer copie, prendre des photographies ou effectuer des enregistrements. Il peut également exiger que les personnes présentes lui fournissent dans un délai raisonnable tout renseignement ou document relatif à l'application de la LIQ et de ses règlements.

- **Article 86 – Loi sur l'immigration au Québec (LIQ)**

Un vérificateur peut, par une **demande péremptoire**, exiger d'une personne, dans le délai raisonnable qu'il fixe, la production de tout renseignement ou de tout document relatif à l'application de la LIQ ou de ses règlements.

Pouvoirs des vérificateurs (suite)

Et si la personne ne se conforme pas à la demande?

Article 93 – Loi sur l’immigration au Québec (LIQ) Dispositions pénales

Commet une infraction et est passible d’une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$, s’il s’agit d’une personne physique, et de 5 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, quiconque:

[...]

3° entrave de quelque façon que ce soit l’exercice des fonctions d’un vérificateur ou d’un enquêteur, le trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un document ou un renseignement qu’il a droit d’obtenir en vertu de la présente loi.

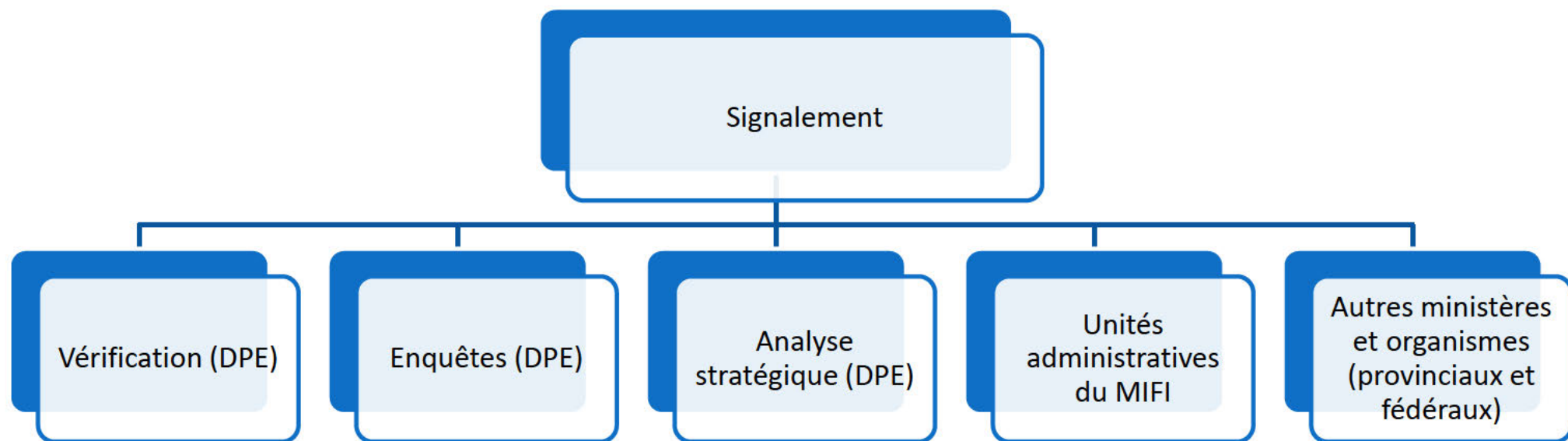
Responsabilités des vérificateurs

Réception et enregistrement des signalements reçus à la DPE

- Les signalements en provenance des organismes externes, des ressortissants étrangers ou des citoyens sont reçus à la suite de la complétion du formulaire sur le site internet Quebec.ca
- Les signalements ou les demandes de vérification provenant des unités administratives du MIFI ou de ses partenaires sont transmis via l'adresse courriel interne prévue à cet effet : [REDACTED]

Responsabilités des vérificateurs (suite)

Transmission des signalements reçus à la DPE en fonction de leur nature et de l'application des lois des destinataires



Responsabilité des vérificateurs (suite)

Traitement des signalements assignés en vérification et des demandes de vérification

Les signalements et demandes reçus sont analysés afin de déterminer:

- La possibilité qu'une contravention à l'une des dispositions de la LIQ, RIQ ou RCI ait été commise
- Les différentes démarches de vérifications nécessaires et l'analyse des informations recueillies

Arrêt Jarvis – Cour suprême du Canada: séparation des pouvoirs de vérification et d'enquête

- Le vérificateur ne doit pas se servir de ses pouvoirs de vérification afin de recueillir des éléments de preuve visant à démontrer la responsabilité pénale ou criminelle d'une personne physique, d'un employeur ou d'un consultant en immigration dans le but d'alimenter une enquête en cours ou potentielle.
- Le vérificateur doit s'en tenir à son mandat qui est celui d'assurer l'application de la LIQ et ses règlements et uniquement recueillir les éléments factuels nécessaires au soutien d'une décision administrative, le cas échéant.



Merci!

Des questions?



Pour joindre l'équipe de la vérification (DPE)

Pour signaler tout enjeu en matière d'intégrité dans les programmes du MIFI ou pour toute demande de vérification, veuillez compléter le formulaire prévu à cet effet et le faire parvenir à l'adresse suivante:

